



Le 27 juin 2013

*Enquête publique sur la demande de déclaration d'ouverture de travaux de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur la Concession de Cazaux et sur le Permis de Recherches du Pays de Buch, présentée par la société VERMILION REP SAS*

*Monsieur le Commissaire-Enquêteur,*

*En tant qu'association de protection et défense de la nature et de l'environnement, nous tenons à vous faire part de quelques observations au sujet de ce projet qui est susceptible d'avoir des incidences sur le milieu naturel, en particulier aquatique.*

*Bien que, d'après les documents que nous avons pu consulter, la société Vermilion Emeraude semble avoir pensé à toutes sortes d'incidences et semble avoir fait faire les études obligatoires le plus soigneusement possible, nous déplorons la toujours possible contamination des aquifères et des sols ainsi que la potentielle mise en communication accidentelle des puits et de leur contenu avec les réseaux aquifères. Bien qu'une étude des dangers potentiels en vue de leur réduction ait été faite, on peut affirmer que le danger zéro n'existe pas.*

*Nous craignons la contamination des eaux de ruissellement et de la nappe de surface car ces dernières sont en contact avec le lac de Cazaux-Sanguinet. Or les eaux de ce lac sont utilisées pour l'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes du Bassin Sud après avoir subi plusieurs traitements. Une contamination des eaux de ce lac par des produits utilisés dans le processus ou par des hydrocarbures serait une catastrophe à la fois pour le milieu aquatique et la population.*

*Quant à la communication du lac de Cazaux-Sanguinet avec le Bassin d'Arcachon par le canal des Landes, la dénivellation importante amenant l'eau vers le Bassin, il serait fort dommageable qu'une pollution causée par l'activité et les nouveaux forages de Vermilion Emeraude viennent impacter ce milieu exceptionnel et fragile. Une telle pollution pourrait avoir aussi une forte retombée sur l'activité économique, le tourisme et surtout une activité dépendant fortement de la qualité des eaux, la conchyliculture.*

*D'autre part, les forages nécessitent une quantité importante d'eau et le prélèvement dans la nappe plio-quadernaire peut avoir une incidence sur le niveau général du lac, des cours d'eaux et des lagunes.*

*Nous prenons acte du fait que l'utilisation des plateformes existantes n'aura pas de nouvelle incidence sur le milieu naturel en site Natura 2000 et en ZNIEFF et que les nouveaux forages seront faits en dehors des périodes de nidification afin de ne pas gêner l'avifaune.*

*Toutefois, nous vous demandons de tenir compte dans vos conclusions de l'incidence des pompages sur le niveau de la nappe plio-quadernaire ainsi que du risque de dégradation potentiel de la qualité des eaux du lac de Cazaux Sanguinet et par voie de conséquence celles du Bassin d'Arcachon, et d'émettre des réserves à ce sujet.*

*Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, de croire en l'expression de notre considération,*



*Pour les Ecocitoyens, Josiane Giraudel, la représentante légale*